

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR Règlement numéro 2386

Avis est donné que lors d'une séance ordinaire tenue le 11 mai 2020, le conseil municipal de la Ville de Mirabel a adopté le règlement numéro 2386 modifiant les règlements numéros 1237, 1255, 1695, 1754 et 1814, afin de modifier le bassin de taxation desdits règlements.

Avis est aussi donné que ce règlement a reçu l'approbation légale suivante:

- par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, le 21 décembre 2020.

Avis est aussi donné que ce règlement est déposé au bureau du greffe, à l'Hôtel de Ville, au 14111, rue Saint-Jean, secteur Sainte-Monique, Mirabel, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 45 et vendredi de 8 h 30 à 12 h.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

Donné à Mirabel, ce 13 janvier 2021

La greffière,

Me Suzanne Mireault, avocate